

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2026 - 03 - 16 / ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

Le Conseil Municipal étant installé, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et conformément aux articles L2122-1 à L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Cette élection est placée sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GREGOIRE, doyen d'âge des membres du Conseil Municipal.

M. Christian TEULADE est déclaré candidat à la fonction de Maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :

M. Francis KORNPORST et M. Joachim DUSAUGEY

M. Nils CHAPUIS est désigné Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers ne participant pas au vote :1.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants**26**.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne**26**.....

A DEDUIRE : bulletins énumérés aux articles L. 65 (suffrages blancs) et

L. 66 (suffrages nuls) du Code Electoral ⁽¹⁾.....**5**.....

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés**21** (dont pouvoir de Mme FLAMAIN)

Majorité absolue ⁽²⁾**11**.....

M. Christian TEULADE a obtenu ⁽³⁾ **vingt-une** **21 voix**

M. Christian TEULADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et été immédiatement installé.

Le Doyen d'âge du Conseil



Le Maire de NYONS

Nils CHAPUIS
Secrétaire de Séance